



PPE - DE

**Communiqué de presse de monsieur Jean-Pierre Audy,  
Député européen  
conseiller municipal de Meymac.**

**réunion du 29 mai 2006 du conseil des ministres de l'union européenne,  
chargés des questions de compétitivité**

Jean-Pierre Audy se félicite de l'adoption par le conseil des ministres de l'union européenne, chargés des questions de compétitivité, d'une position commune sur le projet de directive services, conforme au vote du parlement européen.

Ce texte évacue l'un des points les plus sensibles à savoir le principe du pays d'origine, source de dumping social, et réduit le champ d'application du projet législatif en ôtant des secteurs sensibles comme l'audiovisuel, la santé, les services sociaux ou le notariat, conformément à la volonté des deux principaux groupes politiques au parlement européen, le parti socialiste européen (PSE) et le parti populaire européen (PPE).

Le texte retenu par les ministres hier est à 98% celui voté par le parlement européen le 16 février dernier. Il rejoint également l'essentiel des positions défendues par la France.

Jean-Pierre Audy précise que cet accord permet en outre aux états membres de disposer de trois ans au lieu de deux ans pour appliquer le texte, et souhaite comme madame Evelyne Gebhardt, groupe du PSE, rapporteur du texte, que le parlement adopte le projet de directive service en seconde lecture, avant la fin de 2006.

Au moment où les conditions politiques sont quasiment réunies pour réglementer, enfin, la 4<sup>ème</sup> liberté des pères fondateurs de l'Europe prévue au traité de Rome, celle des activités de services, Jean Pierre Audy tient à saluer l'important travail d'écoute, d'analyse et de recherche de compromis effectué par Jacques Toubon, député européen, membre du PPE. Il tient également, à souligner, avec le recul, combien le président de la république française monsieur Jacques Chirac, a été avisé de stopper le texte initial présenté à l'époque par la commission Prodi.

Ce dossier marque l'influence politique croissante du PE, et symbolise le concept d'économie sociale de marché, tel qu'il est exprimé dans le projet de traité constitutionnel pour l'Europe.